CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10/04/2017

Convention de participation financière aux frais de scolarité- écoles publiques entre la commune de Duingt et la commune d'Entrevernes

La commune de Duingt accueille chaque année dans son 'école maternelle (petite et moyenne section) des enfants de la commune d'Entrevernes.

Jusqu'ici aucune compensation financière pour frais de fonctionnement n'était réclamée à la commune d'Entrevernes. Pour la rentrée 2017-2018 il est proposé au conseil municipal la mise en place d'une participation financière de fonctionnement à hauteur de 250 € par élève et par an. Une convention a été établie et acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

Avis du conseil municipal de Duingt sur l'approbation de la modification du PLU de Duingt

Monsieur Barthalais, maire-adjoint en charge de l'urbanisme présente au conseil municipal les modifications du PLU de Duinat.

Ouï l'exposé du maire-adjoint sur la modification du PLU de la commune,

 le conseil municipal de Duingt émet à l'unanimité un avis favorable à l'approbation par le Grand Annecy de la modification du PLU de Duingt.

<u>Projet d'acquisition de deux parcelles cadastrées A357 d'une contenance de 12 290 m² et A368 d'une contenance de 12 050 m² « bois de goddet » appartenant au diocèse d'Annecy</u>

le conseil municipal :

 DECIDE d'acquérir les 2 parcelles boisées A357 d'une contenance de 12 290 m² « Bois de Goddet » et A368 d'une contenance de 12 050 m² « Bois de Goddet » au prix total de 2 500 € ;

Délibération de création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 2ème classe et suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif (dans le cadre d'un avancement de grade)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le *Maire* propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE :
- la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2017 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif (le poste ne peut être supprimé qu'après la nomination de l'agent sur son nouveau grade)
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (la nomination de l'agent sur son nouveau grade ne peut être antérieure à la date de création du poste)

Délibération de création d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles et suppression d'un emploi permanent a temps complet d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (dans le cadre d'un avancement de grade)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le *Maire* propose au conseil municipal la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (ATSEM) après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- > DECIDE :
 - la suppression, à compter du 1^{er} juillet 2017 d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (Le poste ne peut être supprimé qu'après la nomination de l'agent sur son nouveau grade)
 - la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.

(la nomination de l'agent sur son nouveau grade ne peut être antérieure à la date de création du poste)

La séance est levée à 23 h 00

Le Maire, Marc ROLLIN